

Psychose | PAR CAGNAT



Antiterrorisme : les libertés en otage

Si le laxisme en matière de terrorisme est blâmable, les effets collatéraux de la loi sur le renseignement en débat à l'Assemblée risquent d'être bien pires que le mal. Sonnants l'alerte!

PAR PIERRE LELLOUCHE

Les lois de circonstance ne sont jamais bonnes pour la démocratie. Elles le sont d'autant moins quand elles viennent à être rédigées et votées dans l'urgence, sous le coup d'une forte émotion populaire, savamment entretenue par le pouvoir en place. Elles sont carrément néfastes et dangereuses quand, par ailleurs inefficaces sur le fond, elles viennent menacer gravement les libertés publiques, c'est-à-dire le fondement même de notre démocratie. Le projet de loi sur le renseignement de MM. Hollande, Valls et Cazeneuve répond, hélas, à tous ces critères malheureux.

Ce texte arrive à l'Assemblée nationale tout juste trois mois après les sanglants attentats de Paris, alors que nos soldats patrouillent dans les rues de nos villes, et que chacun garde encore en mémoire le souvenir du carnage de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher. Si l'impact politique du fameux « esprit du 11 janvier » semble s'être largement estompé dans les sondages... et les urnes, la loi aura au moins l'avantage politique, pour le pouvoir, de montrer sa détermination sans faille dans la lutte contre le terrorisme. La récente attaque informatique perpétrée par l'Etat islamique contre la chaîne française TV5Monde, sans parler de la détérioration continue de la

situation sécuritaire au Moyen-Orient et en Afrique, semble d'ailleurs donner raison au pouvoir : urgence il y a bien.

Et pour nous défendre, urgence il y a donc de donner à nos services spécialisés tous les moyens nécessaires pour mener ce combat, y compris les interceptions de masse sur l'ensemble de notre territoire et au-delà. Ce ne sont pas seulement les flux de courrier électronique mais leur contenu même qui pourra être consulté et conservé plusieurs années. Un tel système, qui n'est pas sans rappeler les dispositifs utilisés par les services anglo-saxons (NSA notamment), couverts par des législations post 11-Septembre aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, soulève inquiétude et même indignation de plusieurs côtés : du monde judiciaire, juges et avocats, en passant par celui de l'Internet, jusqu'aux simples citoyens et aux politiques, tous partis confondus.

DYSFUNCTIONNEMENTS

Membre de l'équipe dirigeante de l'UMP et ayant longuement travaillé sur les questions de sécurité nationale et de terrorisme, je ne suis pas franchement suspect de laxisme en la matière. Mais la défense de la démocratie contre le terrorisme n'autorise pas tous les excès. Et je revendique le droit de contester publiquement les aspects ouvertement liberticides de ce texte, que ne compense guère la possibilité de recours hy-

pothétiques devant une juridiction spécialisée du Conseil d'Etat (le juge judiciaire, on le sait, ayant été totalement écarté de l'ensemble du système...).

Mais le pire, sans doute, est que cette monstruosité juridique s'annonce aussi parfaitement inefficace. Car le problème, bien connu en matière de renseignement, réside moins dans la collecte que dans l'exploitation de ce dernier. A la veille du 11-Septembre, les services américains, comme l'ont révélé par la suite plusieurs enquêtes parlementaires, avaient non seulement eu vent d'un risque d'attentats, mais connaissaient l'identité des futurs pilotes saoudiens, venus s'entraîner aux Etats-Unis depuis des mois. En France, Mohamed Merah était bien connu des services spécialisés, qui l'avaient interrogé au retour de ses voyages « touristiques » au Moyen-Orient : certains de ces services l'avaient d'ailleurs identifié après les premiers crimes commis contre les militaires de Montauban. Idem pour les frères Kouachi et pour Amedy Coulibaly, qui étaient suivis, écoutés, et filmés même, de longue date, y compris à l'occasion de leurs visites régulières à Murat (Cantal), auprès de leur « émir », Djamel Beghal, lui-même pourtant condamné pour terrorisme...

De ces dysfonctionnements, bien sûr, il n'est pas question dans le projet de loi. Pas plus qu'il n'y est question des moyens qui seront consacrés pour recruter et former techniquement et éthiquement les bataillons d'experts nécessaires pour traiter la masse énorme d'informations qui sera ainsi collectée. Pas plus que l'on ne s'interrogera sur le « suicide collectif » démentiel de l'aviation de la Germanwings. Et pourtant : les portes blindées dans les avions commerciaux ne sont-elles pas le résultat direct du 11-Septembre ? La porte blindée de l'airbus de la Germanwings a provoqué la mort de 150 innocents. Avons-nous eu, en France ou même aux Etats-Unis, 150 morts dus au terrorisme depuis le 11 septembre 2001 ? La parabole devrait être pleine d'enseignements : gare à ce qu'une loi censée protéger la démocratie ne vienne, par les excès qu'elle contient et les risques de détournement dont elle pourrait faire l'objet demain, conduire à des résultats plus funestes encore que l'action de quelques illuminés, qu'il faut combattre, bien sûr, sans relâche. Mais avec nos valeurs – pas les leurs. ■

De ces dysfonctionnements, bien sûr, il n'est pas question dans le projet de loi. Pas plus qu'il n'y est question des moyens qui seront consacrés pour recruter et former techniquement et éthiquement les bataillons d'experts nécessaires pour traiter la masse énorme d'informations qui sera ainsi collectée. Pas plus que l'on ne s'interrogera sur le « suicide collectif » démentiel de l'aviation de la Germanwings. Et pourtant : les portes blindées dans les avions commerciaux ne sont-elles pas le résultat direct du 11-Septembre ? La porte blindée de l'airbus de la Germanwings a provoqué la mort de 150 innocents. Avons-nous eu, en France ou même aux Etats-Unis, 150 morts dus au terrorisme depuis le 11 septembre 2001 ? La parabole devrait être pleine d'enseignements : gare à ce qu'une loi censée protéger la démocratie ne vienne, par les excès qu'elle contient et les risques de détournement dont elle pourrait faire l'objet demain, conduire à des résultats plus funestes encore que l'action de quelques illuminés, qu'il faut combattre, bien sûr, sans relâche. Mais avec nos valeurs – pas les leurs. ■

J Pierre Lellouche est député (UMP) de la 1^{re} circonscription de Paris et ancien ministre

RECTIFICATIF

C'est Michel Delon qui est l'auteur de l'article « Voltaire, notre contemporain » paru dans notre édition du 11 avril, et non pas Paul Delon. Nous présentons donc nos sincères excuses à Michel Delon.

« Les Républicains » ? Indigne captation d'héritage

Le nom que Nicolas Sarkozy a choisi pour remplacer une UMP minée par les affaires est une scandaleuse opération de détournement politique. La République appartient à tous, et ne saurait être confisquée par un seul parti

PAR JEAN-NOËL JEANNENEY

Au chapitre des relations de Nicolas Sarkozy avec l'histoire de France, on a connu tant de surprises qu'on pouvait se croire vacciné contre l'indignation. Blasé. Résigné. Fatigué. Eh bien non ! Voici qu'on nous fait savoir que son parti, l'Union pour un mouvement populaire, s'apprêterait à changer de nom et, pour « éviter les acronymes » s'intituleraient désormais Les Républicains. Cette fois l'enjeu est si lourd qu'on doit crier : « Holà ! »

Au premier regard, on est tenté de voir dans cet étrange projet un signe nouveau de la fascination que Nicolas Sarkozy a toujours manifestée envers les Etats-Unis d'Amérique et dont sa politique étrangère et ses multiples propos ont témoigné amplement. Républicains contre démocrates, droite contre gauche.

Cette opposition a mis longtemps, outre-Atlantique, au long du XIX^e siècle, à se définir de la sorte, entre les partisans d'un pouvoir central renforcé et les tenants d'une liberté extrême des Etats fédérés – notamment parce que les démocrates du Sud incarnèrent et portèrent la défense de l'esclavage, contre les républicains d'Abraham Lincoln. Mais aujourd'hui les choses sont simplifiées, et on peut se demander si la dérive du Tea Party vers les valeurs les plus conservatrices, pour ne pas dire réactionnaires, est propre à constituer une référence honorable aux yeux des militants et des électeurs de l'UMP.

Mais revenons chez nous. Si l'UMP persiste à se dénommer « Les Républicains », la symbolique de cette extravagance sera claire : l'affirmation d'un monopole, qui rejette tous les autres hors de ce nom lumineux. Serait-ce tolérable ?

Je sais bien que, dès sa campagne de 2007, Nicolas Sarkozy avait commencé de signifier cette prétention. Quand, par exemple, il s'écriait, dans un discours à Caen le 9 mars de cette année-là : « *Qu'ont fait les socialistes pour la République ? Rien ! Qu'ont-ils l'intention de faire ? Pas davantage. Les socialistes de jadis étaient d'abord des républicains. Les socialistes d'aujourd'hui sont d'abord des socialistes. Ils ne sont pas préoccupés par l'avenir de la République. Ils sont préoccupés par l'avenir du socialisme. Ils n'ont pas tort : la République est toujours une idée neuve tandis que le socialisme est déjà une idée morte.* »

Ainsi commençait-il d'exclure ses adversaires de toute légitimité républicaine. A présent, c'est bien pis : l'intitulé annoncé voudrait dire plus expressément que son parti aspirerait à revendiquer ce terme pour soi seul.

LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

Un terme qui tire sa gloire, dans l'épaisseur du temps, des combats qui ont fondé le régime dont, citoyens français, nous jouissons tous collectivement, parmi les cahots naturels à la politique démocratique. Cent cinquante ans durant, les républicains ont combattu afin d'enraciner un régime, celui de la souveraineté du peuple, que rejetaient les héritiers de l'Ancien Régime et de la monarchie orléaniste, détestant, pour les premiers, l'idée d'un pouvoir qui ne fût pas intronisé depuis le Ciel, pour les seconds, un suffrage universel qui échappât aux élites de l'argent ; afin d'enraciner un régime fondé sur les principes, issus des Lumières, de liberté, d'égalité, de laïcité, et de solidarité se substituant à la charité – tout en laissant à ses adversaires, grâce à la liberté de la presse pour la première fois instituée, plein loisir de déployer leur propagande hostile à cet héritage. Oui, il y eut alors un « parti républicain » : entendez non pas une formation organisée, mais le regroupement de ceux qui croyaient à la République contre les dénonciateurs de la « Gueuse ». Il était normal que ces ancêtres revendiquent pour eux la gloire de cet adjectif, puisque en face on le stigmatisait. L'exclusion n'était pas leur fait, mais celui de leurs adversaires.

A telle enseigne que lorsque la République a élargi progressivement son assise dans le pays, lorsque, par vagues successives, ses adversaires, au fil des heures et malheurs de la nation, ont rallié en majorité ses principes primordiaux et ses valeurs constitutives, et que les Français ont été désor-

LA SYMBOLIQUE DE CETTE EXTRAVAGANCE SERA CLAIRE : L'AFFIRMATION D'UN MONOPOLE QUI REJETTE TOUS LES AUTRES HORS DE CE NOM LUMINEUX

mais séparés selon des critères autres – sociaux, économiques, sociétaux, culturels – que celui de l'adhésion à la République, personne n'aurait pu, depuis la gauche, refuser à ces nouveaux venus le beau nom qu'ils avaient décidé, à leur tour, de revendiquer. Au contraire : les républicains des premiers combats furent fondés à trouver un sujet de fierté dans un succès qui aurait navré les ancêtres de la droite telle qu'elle s'est désormais affirmée. Sans qu'il fût question de ravalement ces convertis dans je ne sais quelle situation inférieure au fait d'un passé révolu dont ils avaient décidé de surmonter les aigreurs et les sectarismes. Marianne les accueillit volontiers ; disons même qu'elle s'en trouva satisfaite, puisqu'elle pouvait voir dans ce ralliement le signe de son triomphe éclatant.

L'ADJECTIF ATTACHÉ AU SUBSTANTIF

Les intitulés des partis dont les affrontements tissaient la vie démocratique manifestèrent, dès lors, la spécificité de leurs doctrines, de leurs pratiques et de leurs espérances, du terreau de leurs convictions, mais ils ne traduisirent jamais la prétention d'une appropriation exclusive de la République. Lorsque se dessina, à droite, sous la IV^e et ensuite, le parti des « républicains indépendants », qui porta notamment les ambitions de Valéry Giscard d'Estaing (avant de renaitre en Union pour la démocratie française, l'UDF), l'adjectif attaché au substantif, tout désirable que put paraître, à certains égards, cette spécification, suffit à signifier qu'on ne songeait pas, dans ce camp, à nier la pleine légitimité des autres formations et de tout l'éventail des autres courants de pensée fidèles au principe républicain.

Le général de Gaulle, de son côté, après avoir rétabli la République en association avec les forces diverses de la Résistance, ne prétendit jamais en brandir seul l'étendard, à la suite de son premier départ du pouvoir, et jusqu'au cœur de son action contre le « régime des partis » et de son effort de « rassemblement du peuple français » : le RPF. Ensuite, après son retour au pouvoir, en 1958, la majorité de ceux qui le soutinrent – pas tous – choisirent, certes, de se regrouper au sein d'une « Union pour la nouvelle République », l'UNR, mais sans jamais poser une exclusive qui eût été absurde, dès lors que la grande majorité des électeurs et des leaders de partis anciens avaient approuvé le changement institutionnel.

Il s'agissait de soutenir la Constitution nouvelle, aucunement de s'approprier le fait républicain. Et ce fut aussi le sens du nom de l'UD-V^e ou de l'UDR, « Union des démocrates pour la IV^e République » devenu Rassemblement pour la République, à l'initiative de Jacques Chirac en 1976 (jusqu'à l'UMP de 2002), son titre – assez creux – signifiant un élan, une aspiration, la défense de la forme récente d'un régime, nullement l'affirmation d'un monopole.

On suggère, dans ces conditions, à l'actuelle Union pour un mouvement populaire, puisqu'elle semble considérer que son nom est dévalorisé par de récentes péripéties, de se baptiser crânement, nonçant à une tentation délétère, « droite républicaine » : dès lors que le terme de « droite », longtemps refusé sur ces bords, notamment parce qu'il renvoyait aux temps anciens d'une opposition structurelle au principe même de la République, a retrouvé sa pleine dignité aux yeux de ceux de nos concitoyens qui y rattachent les convictions de leur ardeur et de leur patriotisme. ■

J Jean-Noël Jeanneney est historien et auteur de *L'Etat blessé* (Flammarion, 2012)

Le décryptage de l'éco
du lundi au vendredi à 8h10
avec Vincent Giret,
journaliste au Monde

avec **Le Monde** france info